NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Agents de prestation de la formation
EXPÉDITEUR :	Directeur régional ou directrice régionale Division de l'emploi et de la formation Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences
DATE :	7 février 2023
OBJET :	**Appel de propositions pour la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage 2023-2024**

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences a le plaisir d'annoncer la publication de l'appel de propositions (AP) pour la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage (SIAFA) 2023-2024.

La SIAFA accorde des fonds aux agents de prestation de la formation collégiaux et non collégiaux de l'Ontario qui offrent des programmes de formation en apprentissage afin de moderniser l'équipement et les installations et de soutenir la croissance des stages d'apprentissage. Par le biais d'un processus annuel d'AP, le ministère accepte les propositions de projets pour obtenir un financement supplémentaire.

Le montant attribué par le biais de l'AP est distinct de l'allocation de base de la SIAFA. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre l'allocation de base de la SIAFA et l'AP de la SIAFA, veuillez consulter les lignes directrices et la foire aux questions sur Espace partenaires Emploi Ontario.

Pour 2023-2024, l'AP donnera la priorité aux projets qui : augmentent la capacité de donner des formations axées sur les métiers en demande; soutiennent des approches novatrices pour la prestation de formation par l'apprentissage en classe; et comprennent des partenariats avec des employeurs et des membres de l'industrie ou du secteur.

Voici les mises à jour de l'AP de la SIAFA 2023-2024 :

- les demandeurs peuvent maintenant inclure l'exercice 2021-2022;
- les dépenses admissibles comprennent désormais les équipements neufs, usagés ou de remplacement.

Le ministère publiera l'AP de la SIAFA 2023-2024 **le 7 février 2023**; les propositions doivent être remises au plus tard **le 21 mars 2023.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les lignes directrices et le formulaire d'application relatifs à l'AP de la SIAFA 2023-2024 sur Espace partenaires Emploi Ontario. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre bureau régional principal, qui est indiqué dans les lignes directrices.